



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTIETH YEAR

1226 *th* MEETING: 18 JUNE 1965

ème SÉANCE: 18 JUIN 1965

VINGTIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1226)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 1 May 1965 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/6316)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1226)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 1er mai 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/6316)	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TWELVE HUNDRED AND TWENTY-SIXTH MEETING
Held in New York, on Friday, 18 June 1965, at 10.30 a.m.

MILLE DEUX CENT VINGT-SIXIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le vendredi 18 juin 1965, à 10 h 30.

President: Mr. J. G. DE BEUS (Netherlands).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, China, France, Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1226)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 1 May 1965 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/6316).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 1 May 1965 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/6316)

1. The PRESIDENT: In accordance with the Council's previous decision, I propose to invite the representative of Cuba to take a place at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Alfonso Martínez (Cuba) took a place at the Council table.

2. The PRESIDENT: Before the Security Council resumes its discussion of the question on the agenda, I should like to draw the attention of members to some communications which have been received since our last meeting.

3. Several of these communications emanate from the Organization of American States (OAS), namely document S/6448, ^{1/} which contains a summary of the activities of the Inter-American Commission on Human Rights; documents S/6450 and Corr.1, ^{1/} S/6451 and Corr.1, ^{1/} S/6452 ^{1/} and S/6455, ^{1/} which deal with the recent incidents in Santo Domingo.

4. In addition, members of the Council have received the text of two communications from Mr. Jottin Cury and one from Mr. Horacio Vicioso Soto. They have furthermore received a list of all such communications received between 5 May and 16 June 1965, in accordance with the arrangements which I outlined at our last meeting.

^{1/} See Official Records of the Security Council, Twentieth Year, Supplement for April, May and June 1965.

Président: M. J. G. DE BEUS (Pays-Bas).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Chine, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1226)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 1er mai 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/6316).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 1er mai 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/6316)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise antérieurement par le Conseil, je me propose d'inviter le représentant de Cuba à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Alfonso Martínez (Cuba) prend place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant que le Conseil de sécurité ne reprenne la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour, je voudrais attirer l'attention des membres sur certaines communications qui me sont parvenues depuis notre dernière séance.

3. Plusieurs de ces communications émanent de l'Organisation des Etats américains (OEA). Il s'agit du document S/6448 ^{1/}, qui contient un résumé des activités de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, et des documents S/6450 et Corr.1 ^{1/}, S/6451 et Corr.1 ^{1/}, S/6452 ^{1/} et S/6455 ^{1/}, qui traitent des événements récents de Saint-Domingue.

4. En outre, les membres du Conseil ont reçu le texte de deux communications émanant de M. Jottin Cury, et d'une autre émanant de M. Horacio Vicioso Soto. Ils ont également reçu la liste complète des communications parvenues entre le 5 mai et le 16 juin 1965, conformément aux dispositions que j'ai exposées à la dernière séance.

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément d'avril, mai et juin 1965.

5. A few minutes before the meeting began, another telegram from Mr. Cury to the Secretary-General was received. It is a long message and I have asked the Secretariat to prepare a translation so that it can be distributed in the usual manner some time this afternoon.

6. Finally, I thought that members would be interested in the present state of affairs and in the latest information on the subject from Mr. José Antonio Mayobre, the representative of the Secretary-General in Santo Domingo. This information was received this morning, and it is the following:

"At 10.30 Eastern daylight saving time this morning, the representative of the Secretary-General in the Dominican Republic reported by telephone to the Secretary-General that the situation in Santo Domingo is calm and that the ceasefire is holding."

7. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The course of events in the Dominican Republic demonstrates quite clearly that the United States occupation forces, under cover of the inter-American system, have begun an open attack on the patriotic forces in that country, with the aim of suppressing the popular uprising there. The armed hordes of United States interventionists have organized widespread military operations and are attempting, in bloody fighting, to take over the territory of Santo Domingo controlled by the Constitutional Government. The situation is exceptionally serious and is becoming more and more ominous. There has been great loss of life as a result of the fighting.

8. It is very significant that all this is accompanied by a clamorous campaign by Washington and the United States diplomatic service, unprecedented in its cynicism and hypocrisy, concerning alleged provocations by the Dominican patriotic forces, who are in fact, as the whole world has seen, the victims of United States intervention. Such unpardonable slander is very reminiscent of the methods of the Hitlerite executioners, who carried out piratical attacks on other peoples under the most shameless and crudely fabricated pretexts. And now again we hear references in the statements of United States officials to the mythical threat of communism and the so-called subversive activities of communist elements, which have clearly been borrowed from the armoury of the Goebbels propaganda ministry.

9. The situation in the Dominican Republic is too alarming to permit of any delay. It involves the fate of an entire people, the fate of a country, whose sovereignty and independence have been flouted in the most brazen fashion by the North American imperialists.

10. The Soviet delegation considers it to be its duty to emphasize the urgency of the situation and to call upon members of the Security Council to take a resolute stand in defence of the lawful rights of a small country and Member of our Organization. It calls upon the Council to raise its voice against the monstrous crime being committed by the armed forces of North American intervention.

5. Quelques minutes avant le début de la présente séance, le Secrétaire général a reçu un autre télégramme de M. Cury. Ce télégramme contient un long message, que j'ai demandé au Secrétariat de faire traduire, afin qu'il soit distribué comme d'habitude cet après-midi.

6. Enfin, je pense que les membres du Conseil voudront savoir comment se présente actuellement la situation et prendre connaissance des derniers renseignements communiqués par M. José Antonio Mayobre, représentant du Secrétaire général à Saint-Domingue. Voici un message que nous avons reçu ce matin même:

"Ce matin, à 10 h 30, heure d'été de New York, le représentant du Secrétaire général dans la République Dominicaine a indiqué par téléphone au Secrétaire général que la situation à Saint-Domingue était calme et que le cessez-le-feu était observé."

7. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: L'évolution de la situation en République Dominicaine montre clairement que les troupes d'occupation des Etats-Unis sont passées, sous le couvert du système interaméricain, à une offensive ouverte contre les forces patriotiques en vue d'écraser le soulèvement populaire dans ce pays. Les hordes armées des interventionnistes américains ont déclenché des opérations militaires de grande envergure et s'efforcent au cours de combats sanglants de s'emparer du territoire de Saint-Domingue contrôlé par le Gouvernement constitutionnel. La situation est extrêmement grave et devient de plus en plus inquiétante. Les combats ont entraîné des pertes élevées en vies humaines.

8. Il est très significatif que tout cela s'accompagne d'une campagne tapageuse d'un cynisme et d'une hypocrisie sans précédent, de Washington et de ses services diplomatiques, concernant de prétendues provocations de la part des forces patriotiques dominicaines, qui sont, comme le monde entier a pu le constater, les victimes de l'intervention des Etats-Unis. Ces calomnies éhontées ne sont pas sans rappeler les méthodes des bourreaux hitlériens qui lançaient leurs raids de brigands contre les autres peuples sous des prétextes aussi impudents que grossièrement forgés. A l'heure actuelle, nous entendons de nouveau des porte-parole officiels des Etats-Unis évoquer la menace mythique du communisme et les menées prétendument subversives des éléments communistes, thèmes empruntés de toute évidence à l'arsenal des services de propagande de Goebbels.

9. La situation en République Dominicaine est trop inquiétante pour que l'on puisse tergiverser. Il s'agit du sort de tout un peuple, du sort d'un pays dont la souveraineté et l'indépendance sont foulées aux pieds de la manière la plus grossière par l'impérialisme américain.

10. La délégation soviétique estime qu'il est de son devoir de souligner le caractère exceptionnel de la situation et d'en appeler aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils prennent résolument la défense des droits légitimes d'un petit pays, Membre de notre Organisation, et s'élèvent contre le crime monstrueux commis par les forces armées des interventionnistes américains.

11. In the present circumstances, particular significance attaches to the proposal by the Soviet Union that the Security Council should hold a special meeting in Santo Domingo [1225th meeting, para. 109]. There can be no doubt that there, on the spot, it can see for itself what is really happening in a country which has become the victim of North American aggression. It must be quite clear to everybody why the ruling circles in Washington, in their attempts to conceal the truth from the Security Council and to mislead the highest forum of our Organisation for the maintenance of international peace and security, opposed this Soviet proposal with such feverish haste.

12. The Soviet delegation again draws the attention of members of the Security Council to the need to show a sense of responsibility in this dangerous situation.

13. The PRESIDENT: Before I call on the next speaker, I should like to make the following comment.

14. It is an old tradition in the Security Council that members, representing sovereign Governments, are entitled to speak their mind entirely. That tradition has always been respected. But there is, I think, one limit. Many Governments represented around this table would feel extremely sensitive about being compared to Hitler's Government. I would therefore request members of the Council to refrain from such comparisons in the future.

15. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mankind can never forget the monstrous nature of the crimes and the bloody massacres committed by the fascist régime of Hitlerite Germany. Memories of the nightmare inflicted on the world by the obscurantists, the standard-bearers of inhuman philosophies, the hangmen and the murderers of fascist Germany are too fresh in our minds. No people on earth which cherishes freedom and independence will ever forget or forgive what was done by the Hitlerite hangmen. And among the peoples and countries of the world, my people has a special right to speak out strongly about things which must never happen again.

16. When someone, somewhere, commits some act reminiscent of, or close to, the methods of flagrant aggression, intervention and bloody massacre of peoples, nobody is entitled to remain silent. The members of the Security Council are in duty bound to speak out before it is too late. They must show courage and a sense of duty to halt the tyrannical forces which are infringing upon the independence and freedom of other peoples.

17. That is what we must speak about, not about any offence which comparisons, parallels and analogies might give to somebody. When there are no actions in repetition of those committed by the frenzied claimants to world domination, and when methods are no longer borrowed from the armoury of fascist propaganda and action, then there will be no grounds for recalling the past. But when certain circles leave no doubt by their conduct that the deeds of the past

11. Dans les circonstances actuelles, la proposition de l'Union soviétique tendant à ce que le Conseil de sécurité tienne une session à Saint-Domingue [1225^{ème} séance, par. 109] revêt une importance particulière. Il n'est guère douteux que sur place il serait possible de se rendre personnellement compte de ce qui se passe réellement dans ce pays victime de l'agression américaine. Tous doivent réaliser pourquoi les milieux dirigeants de Washington, s'efforçant de cacher la vérité au Conseil de sécurité et d'induire en erreur l'instance suprême de notre Organisation chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se sont opposés à cette proposition de l'Union soviétique avec une hâte à ce point fébrile.

12. La délégation soviétique appelle de nouveau l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la nécessité de faire preuve de leur sens des responsabilités dans cette situation exceptionnelle.

13. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais faire une observation.

14. Il est d'usage depuis longtemps que les membres du Conseil de sécurité, qui représentent des gouvernements souverains, exposent leurs vues en toute liberté. Cette tradition a toujours été respectée. Cependant, à mon avis, cette liberté a des limites. Nombre de gouvernements représentés autour de cette table se sentiraient piqués au vif s'ils s'entendaient comparer au gouvernement d'Hitler. Je prierais donc les membres du Conseil de s'abstenir de telles comparaisons à l'avenir.

15. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Le caractère monstrueux des crimes et des répressions sanglantes du régime fasciste de l'Allemagne hitlérienne ne saurait être oublié des peuples du monde. Le souvenir du cauchemar qui a été imposé par les obscurantistes, les ennemis du genre humain, les bourreaux et les assassins de l'Allemagne fasciste est encore trop frais. Aucun peuple qui chérit la liberté et l'indépendance n'oubliera ni ne pardonnera jamais ce qu'ont fait les bourreaux hitlériens. Parmi les autres peuples et pays du monde, mon peuple a un droit tout particulier de parler à voix haute de ce qui ne devrait plus se répéter.

16. Et lorsque quelqu'un entreprend quelque part quelque chose qui rappelle de près ou de loin les procédés de l'agression ouverte, de l'intervention et de la répression sanglante contre les peuples, nul n'a le droit de se taire. Les membres du Conseil de sécurité se doivent quant à eux d'en parler avant qu'il ne soit trop tard. Ils doivent faire preuve de courage et de leur sens du devoir pour arrêter les forces de la tyrannie qui portent atteinte à l'indépendance et à la liberté d'autres peuples.

17. C'est de cela qu'il faut parler et non point du fait que certains sont froissés par une comparaison, un parallèle ou une analogie. S'il n'y a pas répétition de ce qui a été entrepris par les déments qui prétendaient à la domination mondiale, si l'on renonce à employer les méthodes empruntées à l'arsenal de la propagande et des procédés fascistes, il n'y aura aucune raison d'évoquer le passé. Mais lorsque certains milieux, par leur conduite, ne laissent aucun

are being repeated, we cannot remain silent and are bound to speak out; and there is no power on earth that can stop us.

18. The PRESIDENT: I should merely like to say this to the representative of the Soviet Union that I could not agree with him more about all he has said concerning the crimes of the Hitlerite régime. I know—and I know very well because I have been in his country—what his country has suffered under it. So has my country and so have many other Members of the United Nations. It is precisely for that reason that I would ask him to have understanding for the sensitivity of all Members of the United Nations in making specific comparisons. I think basically we agree, and we would like to leave it at that.

19. Mr. RIFA'I (Jordan): The serious and tragic events which broke out in the Dominican Republic on the 15th and 16th of this month came to the attention of the members of the Security Council from various sources in different versions. The members of the Council were waiting for a verified report from the representative of the Secretary-General. The report of the Secretary-General conveyed to us the findings of Mr. Mayobre, which contained among other things his remark: "... there is no evidence as to which side started the firing on 15 June 1965." [S/6447/Add.1, 2/ para. 2.]

20. The representative of the Secretary-General added, however, the following:

"Radio Santo Domingo, which is controlled by the Imbert side, and Radio San Isidro, which is under the control of General Wessin y Wessin, broadcast throughout 15 June inflammatory speeches stating that these were the last days of the 'rebels' and asking the civilian population of the Caamaño area to co-operate with the Dominican Army which 'will enter the city at any moment'. These broadcasts have continued on 16 June." [*Ibid.*, para. 3.]

21. These declared intentions, added to the alarming news which continued to flow from Santo Domingo, and to the actual fighting which raged heavily last Tuesday and Wednesday, offered to our discussions here at the Security Council important matters for consideration.

22. In the two resolutions of the Security Council of 14 May and 22 May [203 (1965) and 205 (1965)], the order for a cease-fire was not addressed to one particular group nor limited to a specific area; it was issued, rather, to all parties in the armed conflict, Dominican or otherwise, in all the Dominican territory. Compliance with the order of the Security Council for a strict cease-fire is required, therefore, of all armed forces engaged in the Dominican situation. My delegation noted with satisfaction that the parties that were involved in the fighting of 15 June recognized that fact. The Secretary-General told us,

doute quant à la répétition de ce qui a été commis jadis, nous ne saurions nous taire, nous sommes obligés de parler et aucune force ne saurait nous en empêcher.

18. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je me contenterai de répondre au représentant de l'Union soviétique que je ne puis que souscrire entièrement à tout ce qu'il dit au sujet des crimes du régime hitlérien. Ayant séjourné dans son pays, je connais fort bien les maux que ce régime a entraînés pour l'Union soviétique. Mon pays, lui aussi, a connu ces maux, de même que de nombreux autres Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est précisément la raison pour laquelle je voudrais lui demander de faire preuve de compréhension et d'admettre à quel point des comparaisons aussi directes atteignent les autres Membres de l'Organisation. Je crois que nous sommes essentiellement du même avis et qu'il conviendrait de nous en tenir là.

19. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Les événements graves et tragiques qui se sont produits dans la République Dominicaine le 15 et le 16 de ce mois ont été portés à l'attention des membres du Conseil de sécurité de différentes sources et présentés de façon différente. Les membres du Conseil attendaient que le représentant du Secrétaire général fasse la lumière sur ces événements. Or, d'après le rapport du Secrétaire général, M. Mayobre a déclaré notamment ceci: "... il n'a pas été possible d'établir de quel côté les tirs avaient commencé le 15 juin 1965." [S/6447/Add.1 2/, par. 2.]

20. Cependant, le représentant du Secrétaire général a ajouté ce qui suit:

"Radio Saint-Domingue, qui est contrôlée par le général Imbert, et Radio San Isidro, qui est contrôlée par le général Wessin y Wessin, ont diffusé pendant toute la journée du 15 juin des discours incendiaires annonçant que l'on en était aux derniers jours des "rebelles" et demandant à la population civile de la zone de Caamaño de collaborer avec l'armée dominicaine, qui allait "entrer dans la ville d'un moment à l'autre". Ces émissions se sont poursuivies le 16 juin." [*Ibid.*, par. 3.]

21. Ces intentions déclarées s'ajoutant aux nouvelles alarmantes qui ont continué d'affluer de Saint-Domingue et aux combats qui ont fait rage mardi et mercredi derniers étaient autant d'éléments importants que le Conseil de sécurité se devait de discuter.

22. L'ordre de cesser le feu contenu dans les deux résolutions [203 (1965) et 205 (1965)] adoptées par le Conseil de sécurité les 14 et 22 mai 1965 ne s'adresse pas à un groupe plutôt qu'à un autre, non plus qu'il ne se limite à une zone particulière; il s'adresse à tous ceux, Dominicains ou non, qui prennent part au conflit armé, sur l'ensemble du territoire de la République Dominicaine. Ainsi, ce sont toutes les forces armées engagées dans le conflit dominicain qui doivent se conformer au strict cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité. La délégation jordanienne a noté avec satisfaction que les

^{2/} *Ibid.*

^{2/} *Ibid.*

in paragraph 7 of his report of 16 June [S/6447]^{3/}, that his Representative "succeeded in obtaining from both parties their agreement to a cessation of hostilities as of 2030 hours", on 15 June. This in itself is an indication of the effectiveness of the authority of the Security Council, as expressed by the Representative of the Secretary-General on the question of the cease-fire. It also is a recognition by the parties in the armed hostilities of the mandate of the Representative of the Secretary-General regarding a cease-fire.

23. While this important information has been confirmed by the Secretary General of the OAS, it has been contradicted by General H. P. Alvim, Commander of the Inter-American Peace Force. In a telegram addressed to the Secretary-General of the United Nations by the Secretary General of the OAS, we read the following:

"The representative of the United Nations Secretary-General in the Dominican Republic has been in close touch with the situation and is fully aware of the unfortunate events of today.

"His military advisers and other members of his staff have been in close contact with representatives of the parties involved in today's fighting. He obtained from the parties the expression of their willingness for a cessation of hostilities. In close co-operation with the Inter-American Force and its Commander, General Alvim, and with the concurrence of Colonel Caamaño, the Secretary-General's representative has received assurances that fighting should cease in Santo Domingo as of 2030 hours tonight." [See S/6450 and Corr.1, annex.]

24. Another document, dated also 16 June, also from the Secretary General of the OAS to the Secretary-General of the United Nations, contains the following statement by General Alvim on the cease-fire negotiations:

"Regarding a statement by a United Nations spokesman about cease-fire negotiations during the attack on the IAPF (Inter-American Peace Force) by Caamaño forces on 15 June, I declare that I have not authorized any member of the United Nations to negotiate in my name with the Caamaño forces.

"Yesterday afternoon, two United Nations observers came to IAPF headquarters while I was conferring with members of the Organization of American States Ad Hoc Committee. In the presence of the OAS ambassadors I told United Nations observers that any negotiations undertaken in the Dominican Republic would be by the OAS Committee and not by the Commander of the IAPF." [See S/6451 and Corr.1, annex.]

This serious contradiction requires clarification.

^{3/} Ibid.

parties impliquées dans les combats du 15 juin reconnaissent ce fait. Au paragraphe 7 de son rapport du 16 juin [S/6447]^{3/}, le Secrétaire général nous apprend que son représentant "a réussi à obtenir des deux parties qu'elles acceptent une cessation des hostilités pour 20 h 30", le 15 juin. Ce fait, à lui seul, montre bien à quel point l'autorité du Conseil, exercée, pour ce qui est du cessez-le-feu, par le truchement du représentant du Secrétaire général, est efficace. Il prouve, en outre, que les parties engagées dans les hostilités reconnaissent le mandat du représentant du Secrétaire général pour ce qui est du cessez-le-feu.

23. Cette importante nouvelle a été confirmée par le Secrétaire général de l'OEA, mais démentie par le général H. P. Alvim, commandant de la Force interaméricaine de paix. Dans un télégramme adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général de l'OEA, on lit ce qui suit:

"Le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans la République Dominicaine a suivi de près la situation et est pleinement informé des regrettables événements d'aujourd'hui.

"Ses conseillers militaires et d'autres membres de son personnel se sont tenus en contact étroit avec des représentants des parties en cause dans les combats d'aujourd'hui. Il a obtenu des parties l'assurance qu'elles étaient prêtes à cesser les hostilités. Agissant en coopération étroite avec la Force interaméricaine et son commandant, le général Alvim, et avec l'accord du colonel Caamaño, le représentant du Secrétaire général a reçu l'assurance que les combats cesseraient à Saint-Domingue ce soir, à 20 h 30." [Voir S/6450 et Corr.1, annexe.]

24. Dans un autre document, en date, lui aussi, du 16 juin, et également adressé par le Secrétaire général de l'OEA au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, figure la déclaration suivante du général Alvim concernant les négociations relatives au cessez-le-feu:

"Un porte-parole des Nations Unies ayant fait une déclaration à propos des négociations relatives au cessez-le-feu pendant l'attaque lancée le 15 juin 1965 contre la Force interaméricaine de paix par les forces de Caamaño, je déclare que je n'ai autorisé aucun représentant de l'Organisation des Nations Unies à négocier en mon nom avec les forces de Caamaño.

"Hier après-midi, deux observateurs des Nations Unies sont venus au quartier général de la Force interaméricaine tandis que je conférais avec des membres de la Commission ad hoc de l'Organisation des Etats américains. En présence des ambassadeurs représentant l'Organisation des Etats américains, j'ai dit aux observateurs des Nations Unies que toutes négociations engagées dans la République Dominicaine le seraient par la Commission de l'Organisation des Etats américains et non par le commandant de la Force interaméricaine." [Voir S/6451 et Corr.1, annexe.]

Cette grave contradiction demande à être élucidée.

^{3/} Ibid.

25. In paragraph 5 of the Secretary-General's report of 16 June there is a passage which my delegation cannot overlook, because it involves an essential principle in the cease-fire. I am referring to the following:

"General Alvim indicated that he had authorized the extension of the area of his Force south of the corridor along the northern portions of Monte Cristi and Caracas streets, since the area, he said, had been abandoned by Caamaño forces and its occupation was necessary to IAPF for its own security."

26. Resolution 205 (1965) of 22 May transformed the suspension of hostilities into a permanent cease-fire. It follows that any advance by any troops beyond the lines of cease-fire as they existed when the cease-fire was in force should in no way be permissible. Any advance in this respect will be a violation of the cease-fire, and any troops advancing beyond the lines of cease-fire must go back to their original positions. This is our understanding of the order of cease-fire in the said resolution of the Security Council, and this is what we hope to be the general understanding among the members of this Council. Indeed, the principle of cease-fire in any situation where a cease-fire exists involves two conditions: one, the cessation of armed hostilities, and two, the non-crossing of the cease-fire line.

27. The renewal of fighting in the Dominican Republic does not strengthen the hope that things there are heading towards a democratic and peaceful end. We cannot but notice that at a certain stage in the recent developments in the Dominican Republic hostilities were confined to the two opposing factions separated by a corridor occupied by inter-American forces. The latest turn of events has placed the Caamaño faction on one side and the junta and the Inter-American Force on another side. Apart from the serious doubts which this development could arouse, it creates a vacuum in the efforts to keep matters under control and steer them towards a peaceful conclusion. Most tragic for a nation and most severe is to see itself torn in civil strife, fighting internal dictatorship with one arm and resisting foreign intervention with the other, while searching with both for the road to peace and justice.

28. My delegation has time and again advanced the theory that it was United Nations efforts which were most needed for the settlement of the complex situation in the Dominican Republic, that it was United Nations authority which could always stand unchallenged and uncommitted, and that it was the United Nations which had no special interest to safeguard or political expediency to pursue.

29. When violence broke out in Santo Domingo this week and took the lives of dozens of innocent people, bringing with it all kinds of confused information, my delegation felt more strongly than ever the usefulness of the proposals for the enlargement of the United Nations mission in the Dominican Republic in terms of facilities, equipment and additional tasks. In this regard we note with appreciation the statement of

25. Dans le rapport du Secrétaire général, en date du 16 juin, il y a, au paragraphe 5, un passage dont ma délégation ne saurait méconnaître l'importance, car il fait intervenir un principe essentiel pour le cessez-le-feu. Voici ce passage:

"Le général Alvim a indiqué qu'il avait autorisé ses troupes à étendre la zone qu'elles contrôlaient au sud du couloir, le long des parties nord de la rue Monte Cristi et de la rue de Caracas; en effet, a-t-il dit, le secteur avait été abandonné par les forces de Caamaño et il fallait que la Force interaméricaine l'occupât, pour sa propre sécurité."

26. La résolution 205 (1965) du 22 mai a fait de la trêve un cessez-le-feu permanent. Il s'ensuit qu'aucune avance de troupes quelles qu'elles soient au-delà des lignes de cessez-le-feu telles qu'elles existaient lorsque l'accord de cessez-le-feu est intervenu ne devrait être tolérée. Toute avance doit être considérée comme une violation du cessez-le-feu, et les troupes ayant dépassé la ligne de cessez-le-feu doivent regagner leurs positions de départ. C'est ainsi que nous comprenons l'ordre de cessez-le-feu lancé par le Conseil de sécurité dans ladite résolution, et nous espérons que telle est également la position des autres membres du Conseil. En effet, le principe du cessez-le-feu comporte toujours deux conditions: d'abord, la cessation des hostilités, ensuite, l'interdiction de traverser la ligne de cessez-le-feu.

27. La reprise des combats dans la République Dominicaine ne renforce pas l'espoir de voir la situation évoluer vers une conclusion démocratique et pacifique. Nous sommes bien obligés de constater qu'à un certain stade de la crise récente dans la République Dominicaine les hostilités étaient circonscrites aux deux factions en présence, que séparait un couloir occupé par les forces interaméricaines. Les tout derniers incidents ont placé la faction Caamaño d'un côté, la junte et la Force interaméricaine de l'autre. Outre les doutes sérieux que pourrait susciter cette évolution, elle crée un vide qui rend plus difficiles les efforts tendant à garder la situation bien en main pour l'orienter vers une conclusion pacifique. Il est tragique et lamentable qu'une nation déchirée par une lutte civile doive à la fois combattre la dictature sur le plan intérieur et résister à l'intervention étrangère, tout en tâtonnant pour trouver la voie de la paix et de la justice.

28. Ma délégation a soutenu à de nombreuses reprises que, pour régler la situation complexe qui existe dans la République Dominicaine, c'était surtout sur les efforts des Nations Unies qu'il fallait compter, car l'Organisation a une autorité et une impartialité incontestées et n'a aucune intérêt particulier à protéger, ni aucun avantage politique à escompter.

29. Cette semaine, lorsque la violence s'est déchaînée à Saint-Domingue, étant la vie à des douzaines d'innocents, et s'accompagnant de toutes sortes d'informations confuses, la délégation jordanienne a ressenti plus que jamais l'utilité des propositions visant à renforcer la mission des Nations Unies, à lui fournir des installations et un matériel plus complets et à élargir son mandat. A cet égard, nous nous félicitons

the Secretary-General in this Council on 11 June 1965 and I wish to quote his words:

"... the level of the staff required by my Representative is under constant review and I will provide him with the necessary assistance as the circumstances may demand." [1223rd meeting, para. 8.]

30. At the last meeting of the Security Council, the representative of the Soviet Union introduced a proposal to convene a meeting of the Council in the capital of the Dominican Republic. The Soviet proposal, which falls within the provisions of Article 28, paragraph 3, of the United Nations Charter and rule 5 of the provisional rules of procedure, reminds us that the Security Council did in the past meet, in certain circumstances, away from the Headquarters of the United Nations. It met in Paris in 1948 when it discussed the questions of Berlin, Palestine and Kashmir. It met again in Paris in 1951. In introducing his proposal, the representative of the Soviet Union said that it was meant to serve the purpose of a better performance of the duties placed on the Security Council by the Charter.

31. In my opinion, the proposal is in accord with the genuine intentions expressed in this Council for the strengthening of the authority of the Security Council with regard to the present situation in the Dominican Republic. It could also produce a new stabilizing element which could help to reduce the mounting tension among the Dominicans and demonstrate to them the deep concern of the Security Council.

32. The suggestion by the representative of the Soviet Union cannot be detached from the practicalities of its implementation. Among the essential considerations which ought to be taken into account are the date of the convening of the proposed meeting, the place and the zone in which it could be held in the Dominican Republic, and the required arrangements for this move. My delegation, therefore, would require more time to give further consideration to this important suggestion.

33. The PRESIDENT: The representative of Cuba has asked to speak. I should like to mention that I have two other members of the Council on my list as speakers, but they have both agreed to yield precedence to the representative of Cuba and I therefore call on him.

34. Mr. ALFONSO MARTINEZ (Cuba) (translated from Spanish): I thank the President for giving me the floor and the other members of the Security Council for allowing me to speak before they do. At this stage in the debate, our statement will be brief.

35. We think that in our previous statements we have brought to the attention of the members of the Council all the facts needed to prove beyond all doubt the criminal and infamous nature of the military occupation of the Dominican Republic by United States forces and the illegality and tragic consequences for the Dominican people of the actions taken in that country by the discredited Organization of American States.

36. In our last statement [1221st meeting] we said that the consequences of the United States military

de la déclaration faite par le Secrétaire général devant le Conseil le 11 juin 1965:

"... Les besoins de mon représentant en personnel font l'objet d'un examen constant et je lui fournirai toute l'assistance que les circonstances exigeront." [1223ème séance, par. 8.]

30. A la dernière séance du Conseil de sécurité, le représentant de l'Union soviétique a présenté une proposition tendant à ce que le Conseil se réunisse dans la capitale de la République Dominicaine. La proposition soviétique, qui s'appuie sur les dispositions du paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte des Nations Unies et sur l'article 5 du règlement intérieur provisoire du Conseil, rappelle que le Conseil a déjà eu l'occasion de se réunir ailleurs qu'au Siège de l'Organisation. Il s'est réuni à Paris une première fois, en 1948, pour discuter les questions de Berlin, de Palestine et du Cachemire, et une deuxième fois, en 1951. En présentant sa proposition, le représentant de l'Union soviétique a déclaré qu'elle visait à permettre au Conseil de sécurité de mieux s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées par la Charte.

31. A mon avis, cette proposition répond au désir sincère, qui s'est manifesté ici, de voir renforcer l'autorité du Conseil en ce qui concerne la situation actuelle dans la République Dominicaine. En outre, elle peut fournir un nouvel élément stabilisateur propre à réduire la tension qui s'accroît entre les Dominicains et à leur montrer à quel point la situation qui existe dans leur pays préoccupe le Conseil.

32. Il n'est pas possible de dissocier la proposition soviétique des facteurs pratiques qu'elle implique sa mise en œuvre. Entre autres considérations essentielles, il convient de tenir compte de la date à laquelle la réunion proposée pourrait être organisée, du lieu et de la zone où elle pourrait se tenir, et des mesures à prendre pour qu'elle puisse avoir lieu. Pour toutes ces raisons, ma délégation voudrait disposer d'un certain temps pour étudier de plus près cette importante suggestion.

33. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de Cuba a demandé la parole. Je tiens à signaler que j'ai deux autres orateurs, membres du Conseil, sur ma liste, mais tous deux ont accepté de lui céder leur tour. J'invite donc le représentant de Cuba à prendre la parole.

34. M. ALFONSO MARTINEZ (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Je remercie le Président de m'avoir donné la parole et les autres membres du Conseil d'avoir bien voulu me céder leur tour. A ce stade du débat notre intervention sera brève.

35. Je rappelle que, dans nos déclarations antérieures, nous avons appelé l'attention des membres du Conseil sur un certain nombre d'éléments qui suffisent à montrer tout ce qu'a de criminel et de honteux l'occupation militaire de la République Dominicaine par la soldatesque nord-américaine, ainsi que le caractère illégal et les tragiques conséquences, pour le peuple dominicain, des mesures prises dans ce pays par cette institution déconsidérée qu'est l'Organisation des Etats américains.

36. Nous avons dit dans notre dernière intervention [1221ème séance] que les conséquences de l'inter-

intervention in Santo Domingo would become even more serious, if that were possible, with every week that passed. The events which have taken place at Santo Domingo in the last two days have confirmed what we said and have brought the Council once more face to face with its most basic responsibilities.

37. The alarming reports which we have been receiving, both through the Press and through the communications from the Minister for External Relations of the Constitutional Government, and which were confirmed to us two days ago by Mr. Brache [1225th meeting], only show the desperation of the United States and its OAS accomplices in the face of the steadfast stand of the Constitutional Government and the people of the Dominican Republic.

38. Because of the utter failure of all the attempts made by Washington to exert pressure through the so-called Ad Hoc Committee of the OAS—or, to describe it more accurately, the "Bunker mission", as a Deputy Under-Secretary of the State Department called it in all frankness a few days ago—the United States imperialists are once more turning to their favourite arm: force. Exasperated by the refusal of the constitutional forces to accept solutions contrary to the interests of the Dominican people, they are throwing in their entire war potential with the immediate aim of imposing their interventionist policies by force, while at the same time they are preparing to give the coup de grâce to the heroic resistance of the Dominican people.

39. The offensive undertaken in the last few days against the positions of the Constitutional Government is ample proof of the violent repression which the United States and the OAS are prepared to carry out, in violation of the dignity and integrity of the Dominican people and of all the rules and principles of international law, particularly those of the United Nations Charter.

40. While dozens of Dominicans are dying in the streets of Santo Domingo in the defence of their country and hundreds more are taken prisoner in their own country by the invading troops, we in this Chamber have had to listen to the lying rhetoric used in an attempt to justify this crime. What faith can the Council have in the assertions of the spokesmen of the United States Government, when all the official statements by Washington on the Dominican Republic have been belied, one after the other, by the actions of the United States in that country? The members of the Council cannot forget that these are the same spokesmen who in 1961 tried to convince the United Nations that the invasion of my country organized by the Central Intelligence Agency was an initiative taken exclusively by anti-revolutionary Cubans, and who were given the lie before the whole world a few hours later by the President of their own country. These are the same spokesmen who are now trying to prove to us that it is the Dominican people who are committing acts of aggression against the occupation forces. We were well aware, of course, that attempts are always made to justify aggression —President Johnson, with singular cynicism, tried to do that again yesterday—but we must confess that even the most elementary rules of common decency

vention militaire des Etats-Unis à Saint-Domingue apparaîtraient par la suite encore plus graves, si possible, qu'elles n'étaient apparues au premier jour. Les faits survenus à Saint-Domingue ces deux derniers jours nous ont donné raison et placent le Conseil devant ses responsabilités les plus élémentaires.

37. Les nouvelles alarmantes que nous avons apprises tant par la presse que par les communications du Ministre des relations extérieures du Gouvernement constitutionnel — et qui nous ont été confirmées ici même voici deux jours [1225^{ème} séance] par M. Brache — montrent bien la situation désespérée dans laquelle se trouvent les Etats-Unis et leurs complices de l'OEA devant la fermeté du Gouvernement constitutionnel et du peuple dominicain.

38. Devant l'échec de toutes les pressions qu'a exercées Washington par l'intermédiaire de ce que l'on appelle la Commission ad hoc de l'OEA — ou, pour mieux dire, de la "mission Bunker", comme un sous-secrétaire adjoint au Département d'Etat a eu la franchise de l'appeler il y a quelques jours —, les impérialistes nord-américains ont de nouveau recours à leur arme favorite: la force. Exaspérés par le refus des forces constitutionnalistes d'accepter des solutions contraires aux intérêts du peuple, ils mettent en branle tout leur potentiel de guerre pour imposer sans délai leurs formules interventionnistes, en même temps qu'ils s'approprient à donner le coup de grâce à l'héroïque résistance du peuple dominicain.

39. L'offensive lancée ces jours derniers contre les positions du Gouvernement constitutionnel témoigne de la répression violente que les Etats-Unis et l'OEA sont disposés à entreprendre, au mépris de la dignité et de l'intégrité du peuple dominicain comme de toutes les règles et de tous les principes du droit international, et notamment de la Charte des Nations Unies.

40. Tandis que les Dominicains sont en train de mourir par dizaines dans les rues de Saint-Domingue pour défendre leur patrie, et que des centaines de patriotes sont faits prisonniers dans leur propre pays par les troupes d'invasion, il nous a fallu, dans cette salle, prêter l'oreille à la rhétorique mensongère par laquelle on prétend justifier le crime. Quelle valeur peuvent avoir pour le Conseil les affirmations des porte-parole du Gouvernement des Etats-Unis, alors que toutes les déclarations officielles de Washington sur l'affaire dominicaine ont été démenties, l'une après l'autre, par les actes de ce gouvernement dans ce pays? Les membres du Conseil ne peuvent oublier que ces mêmes porte-parole ont essayé, en 1961, de convaincre les Nations Unies que l'invasion organisée par la Central Intelligence Agency contre mon pays était due à la seule initiative de Cubains opposés à la révolution, cela pour se voir démentis aux yeux du monde quelques heures plus tard par le Président des Etats-Unis lui-même. Ces mêmes porte-parole voudraient aujourd'hui nous faire croire que c'est le peuple dominicain qui est coupable d'agression contre les troupes d'occupation. Nous savions que l'on essaie toujours de justifier l'agression, comme a encore essayé de le faire hier avec un cynisme peu commun le président Johnson; mais il faut avouer

have been set aside in the case of the Dominican Republic.

41. In his report to the Security Council dated 3 June 1965 [S/6408],^{4/} the Secretary-General referred to the uneasy nature of the cease-fire being observed at that time. The savage and large-scale acts of provocation committed by the troops of the so-called "Inter-American Peace Force", in violation of a cease-fire request made by this Council, the indiscriminate bombardment of the civilian population, and the subsequent extension of the area controlled by the foreign occupation forces are conclusive proof that the situation is deteriorating hour by hour.

42. Particularly ominous, as a member of this Council has today pointed out to us, are the reports submitted by Mr. Mayobre and reproduced by the Secretary-General in his recent report [S/6447/Add.1]. From the latest communications sent to the President by the Constitutional Government, it is easy to see the Dominican people's growing awareness of the shameful role being played by the OAS at the present time. It must not be forgotten that, incredible as it may seem, the votes which decide the adoption of resolutions by that Organization are those of the representative of the United States and the Dominican puppets in United States pay. The complete moral bankruptcy of the OAS is becoming clearer to all with every day that passes. If I may be permitted to make a slight digression, I would point out that the urgent appeal which we made at the 1221st meeting to the signatories of the letter contained in document S/6409^{5/} remains unheeded.

43. While it is exposing the machinations of the OAS, the Constitutional Government is still calling upon this Council to take action. In the light of the actions reported to us, it is becoming more and more urgent for this Council to take suitable steps to stop the aggression against a Member State and to reassert its authority over a regional body. The representative of the Constitutional Government said at the last meeting that the eyes of the world were fixed on this Council. Now that we are once again at the crossroads, the opinion that the peoples of the world are to have of the United Nations depends on the action of the Security Council.

44. Mr. RAMANI (Malaysia): I do not wish to make any long statement or indeed any statement at all in the light of my own previously expressed view that we are confronted with a situation in the Dominican Republic in which the less controversy we lend ourselves to and succumb to here, the better the chances of a political settlement in the island. I venture to think that we should take good care that we do not give the impression that every faction in the island can find a champion in this Council to urge its factious and contradictory cause. Our sights should be set on the people of the Dominican Republic as a whole, to whom we must address our assurances of early relief and an end to their sufferings.

que dans l'affaire dominicaine on a dépassé les bornes de la décence la plus élémentaire.

41. Dans son rapport au Conseil du 3 juin 1965 [S/6408^{4/}], le Secrétaire général a indiqué le caractère précaire de la trêve. Les actes de provocation sauvages et généralisés commis par les éléments de ce que l'on appelle la "Force interaméricaine de paix", actes contraires à la demande de cessez-le-feu faite par le Conseil de sécurité, les tirs d'artillerie dirigés inconsidérément contre la population civile et l'élargissement du territoire contrôlé par les forces étrangères d'occupation qui en résulte, tout cela apporte la preuve concluante que la situation se détériore d'heure en heure.

42. Les renseignements communiqués par M. Mayobre et que le Secrétaire général a reproduits dans son récent rapport [S/6447/Add.1] sont particulièrement inquiétants, ainsi que l'a déclaré ici aujourd'hui un membre du Conseil. Dans les dernières communications que le Gouvernement constitutionnel vous a adressées, Monsieur le Président, on constate que le peuple dominicain est de plus en plus convaincu du rôle honteux que joue en ce moment l'OEA. Il ne faut pas oublier qu'au sein de cette organisation régionale les votes qui emportent les résolutions sont encore — si incroyable que cela paraisse — ceux des Etats-Unis et des fantoches dominicains à leur solde. La faillite morale de l'OEA apparaît chaque jour plus complète. Si l'on me permet cette digression, je rappellerai à ce propos qu'à la 1221^{ème} séance ma délégation a posé une question pressante aux signataires de la lettre contenue dans le document S/6409^{5/}; cette question est restée sans réponse.

43. En même temps qu'il s'emploie à démasquer le jeu de l'OEA, le Gouvernement constitutionnel continue à réclamer l'intervention du Conseil de sécurité. Devant les faits dénoncés, l'obligation du Conseil de prendre les mesures propres à faire cesser l'agression contre un Etat Membre et de réaffirmer sa préséance par rapport à un organisme régional se fait de plus en plus urgente. Le représentant du Gouvernement constitutionnel a déclaré à la séance précédente que les yeux du monde entier sont tournés vers le Conseil. Une fois de plus, au carrefour où nous nous trouvons, c'est du Conseil que dépend aujourd'hui le jugement que les peuples porteront sur notre Organisation.

44. M. RAMANI (Malaisie) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas l'intention de faire une longue déclaration ni même d'en faire aucune, puisque j'ai déjà dit qu'à mon avis nous nous trouvons, dans le cas de la République Dominicaine, devant une situation où moins nous nous laisserons aller à l'argumentation et à la controverse plus nous aurons de chances de parvenir à une solution politique. Il me semble que nous devrions nous garder de donner l'impression que chacune des factions dans l'île peut trouver un champion au Conseil pour défendre sa cause partisane et contradictoire. Il nous faut considérer le peuple de la République Dominicaine dans son ensemble, et c'est à lui que devons donner l'assurance que nous n'épargnerons aucun effort pour le secourir et mettre fin rapidement à ses souffrances.

^{4/} Ibid.

^{5/} Ibid., Twentieth Year, 1220th meeting, para. 120.

^{4/} Ibid.

^{5/} Ibid., vingtième année, 1220^{ème} séance, par. 120.

45. But I intervene now to mention briefly two matters that may appear peripheral to the substance of this debate, but which are of vital importance just the same. The first is the crying need to provide the Secretary-General's representative on the island with more effective and efficient means of communication with Headquarters. Such as they are, they would appear to be neither adequate nor suitable nor efficient. I am criticizing nobody, least of all the Secretary-General. I only wish to voice my doubt whether the pace of events in Santo Domingo has not outstripped the initial judgements on the basis of which Mr. Mayobre was equipped.

46. I am not thinking in terms solely of making the task of the Secretary-General's representative easier. In a confusing situation in which quite patently there arise every time at least two contradictory versions of the same incident, we in this Council and the world at large depend on Mr. Mayobre as the sole source of prompt, unedited, objective information—promptness most of all.

47. We know only too well that the Press in this country is free, and every opposing and contrary argument that finds expression in this Council can find ready at its hand a sufficiency of newspaper and other journalistic authority to support its own alleged facts. What further compounds the confusion is what is euphemistically termed "news analysis", which takes the form of a subjective embroidery to objective facts and always pinned to anonymous sources, the old faithful of the fourth estate, of which the most notorious are "usually well-informed quarters", or "informed sources", or "independent sources of substantial reliability", or "sources close to the administration" and so forth. Far be it from me to suggest that the Press in this country is in any sense irresponsible. It has given evidence at all times and according to its own lights of the highest sense of responsibility—its responsibility to the people of this country and the world at large. It deserves nothing but praise for the diligence, the care and the ingenuity with which it desperately tries to pin down facts as they occur with literally photographic accuracy. The very fact that it has been alternately praised and blamed not only by mere academicians, who, according to high authority, are inclined to talk "nonsense", but by politicians and statesmen as well, demonstrates its indubitable impartiality.

48. I am here only concerned to point out that inevitably an element of what I may call double subjectivity is implicit in the news we read, which we are inclined sometimes too readily to take for objective documentation. This is merely by way of emphasizing how important it is for us in the Security Council, before we set foot on the road to making judgements, to look to and be guided by information provided by our own representative on the spot, who has no axes to grind.

45. Si j'interviens maintenant, c'est pour parler brièvement de deux questions qui peuvent sembler en marge du débat du point de vue du fond mais qui n'en sont pas moins d'importance vitale. La première est le besoin urgent de doter le représentant du Secrétaire général dans l'île de moyens plus efficaces de communiquer avec le Siège. Actuellement, ces moyens ne semblent ni suffisants, ni appropriés, ni efficaces. Je ne critique personne, et certainement pas le Secrétaire général. Je veux dire simplement que je me demande si les considérations initiales sur la base desquelles ont été déterminées les facilités fournies à M. Mayobre n'ont pas été dépassées par le rythme des événements qui se déroulent à Saint-Domingue.

46. Je ne pense pas uniquement à faciliter la tâche du représentant du Secrétaire général. Dans la situation confuse qui, à chaque incident, donne lieu à deux versions contradictoires au moins, les membres du Conseil et le monde en général voient en M. Mayobre la seule source capable de nous fournir rapidement des renseignements non expurgés et objectifs — et j'insiste surtout sur la rapidité.

47. Nous ne savons que trop que la presse de ce pays est libre et qu'il y a assez de journaux et d'autres moyens d'information pour que tous les arguments opposés et contradictoires qui sont invoqués au Conseil soient exposés dans l'un ou dans l'autre de façon à conférer aux prétendus faits une certaine vraisemblance. Ce qui aggrave la confusion est ce que l'on appelle par euphémisme "le commentaire des nouvelles", qui se présente sous la forme d'une interprétation subjective de faits objectifs toujours attribués à des sources anonymes — les fidèles de la presse —, dont les plus fameuses sont "les milieux généralement bien informés", "les sources sûres", "les sources indépendantes et généralement dignes de foi" ou "les milieux proches de l'administration", et ainsi de suite. Loin de moi de vouloir laisser entendre que la presse de ce pays n'ait pas le sens de ses responsabilités. Elle a donné de tout temps, dans la mesure de ses moyens, la preuve de son sens élevé des responsabilités — responsabilités à l'égard du peuple des Etats-Unis et du monde en général. Elle ne mérite que des éloges pour la diligence, le soin et l'ingéniosité avec lesquels elle essaie désespérément de rapporter les faits tels qu'ils se présentent, avec une précision littéralement photographique. Le fait même qu'elle ait été tour à tour louée et blâmée non seulement par de simples universitaires, qui selon les opinions professées en haut lieu sont enclins à dire des "absurdités", mais encore par des politiciens et des hommes d'Etat témoigne de son impartialité indéniable.

48. Je voudrais simplement souligner qu'un élément de ce que j'appellerai la double subjectivité est inévitablement implicite dans les nouvelles que nous lisons et que nous sommes parfois trop facilement enclins à prendre pour une documentation objective. Et en disant cela je veux simplement faire ressortir combien il est important pour nous, au Conseil de sécurité, avant de commencer à porter un jugement, de prendre soigneusement connaissance des renseignements fournis par notre propre représentant sur place, qui n'a pas d'intérêt personnel en la matière, et de nous laisser guider par eux.

49. May I be permitted to illustrate the essentiality of this element of communication facilities for Mr. Mayobre. On Tuesday afternoon, news on the radio had been heard by some of us at this very table that a naval bombardment of downtown Santo Domingo was taking place. That was flatly denied by the representative of the United States on the following day, by which time, however, more than twenty-four hours had elapsed, and in the process of repetition from mouth to mouth every known embellishment of verisimilitude had been engrafted on to a pure fiction, causing alarm, despondency and near panic. If only the Secretary-General had been in a position to ascertain the fact from his own representative at once and at first hand, the falsehood would not have had the head-start it did have, thereby even diminishing the impact of the denial when in fact it was made.

50. Only yesterday afternoon, 17 June, at 2.30 o'clock, a document was delivered to me as a member of the Security Council, one of those unofficial translations of documents that come from different sources in the Dominican Republic. In that document, the writer claimed: "At this very moment"—namely, at 2.30 p.m.—"inter-American troops and North American forces without any provocation whatsoever are bombarding with heavy calibre artillery from ships and artillery positions the Dominican civilian population." That came a further twenty-four hours after the denial had been made.

51. I am not educated in the mysteries and intricacies of a radio telephone system, but I refuse to believe that the advance of technology renders it possible for such communication facilities to be contrived only between this earth and outer space, even if it be for someone merely to say, "Please drink more water", and cannot be used between two points on this pitiful earth itself. Even if, as we must all assume, Mr. Mayobre must endeavour to verify a complaint before reporting, a burden from which the representatives of the factions are comfortably free, we shall certainly be able to have these matters reported to us closer in time to the events as they may occur.

52. The other matter to which I wish to refer is this. In his report to the Secretary-General, Mr. Mayobre has carefully reported the two versions of the same incidents and concludes, in the language of the Secretary-General, that:

"Due, in considerable measure, to the difficulties referred to earlier in this report, my representative has not been able to verify the versions given to him by the two parties." [S/6447, para. 6.]

53. I venture to think that it can be read between and behind the lines of the report that with some additional personnel assigned to him, Mr. Mayobre would be enabled to observe the events more closely and more effectively. He is now doing it as efficiently as his facilities permit. I am not suggesting by any means any enlargement of his mandate, for the reasons I have already explained. But we must remember that Mr. Mayobre is not manning an observation post comfortably perched on the top of a convenient hill, over-

49. Je voudrais donner un exemple pour illustrer l'importance de cette question des facilités de communication dont devrait disposer M. Mayobre. Mardi après-midi, certains d'entre nous ont entendu à la radio la nouvelle d'un bombardement naval du quartier commerçant de Saint-Domingue. Cette nouvelle a été catégoriquement démentie le lendemain par le représentant des États-Unis; cependant, plus de 24 heures s'étaient déjà écoulées depuis que la nouvelle avait été diffusée et, se répétant de bouche en bouche, elle s'était ornée de toutes sortes de fioritures qui la rendait vraisemblable, alors qu'il s'agissait d'une pure invention, suscitant l'alarme, l'accablement et presque la panique. Si le Secrétaire général avait pu vérifier immédiatement et directement les faits auprès de son propre représentant, cette fausse nouvelle n'aurait pas eu le retentissement qu'elle a eu, et l'effet du démenti lui-même, lorsqu'il a été donné, s'en serait trouvé atténué.

50. Hier après-midi, 17 juin, à 14 h 30, un document m'a été remis en tant que membre du Conseil de sécurité. Il s'agissait d'une de ces traductions non officielles de documents qui proviennent de différentes sources dans la République dominicaine. Dans ce document l'auteur proclamait: "En ce moment même," — il s'agissait de 14 h 30 — "les troupes interaméricaines et les forces nord-américaines bombardent sans aucune provocation, à partir de navires et de positions d'artillerie, la population civile dominicaine avec de l'artillerie lourde." Cette nouvelle est arrivée 24 heures encore après que le démenti eut été donné.

51. Je ne suis pas initié aux mystères et aux complexités des systèmes de radiotéléphonie, mais je me refuse à croire que les progrès de la technologie ne rendent ces moyens de communications possibles qu'entre la terre et l'espace extra-atmosphérique — quand ce ne serait que pour dire à quelqu'un: "Vous êtes prié de boire davantage d'eau" — et ne puissent être utilisés entre deux points de notre malheureux globe. Même si, comme il nous faut le supposer, M. Mayobre doit s'efforcer de vérifier une plainte avant d'en rendre compte, obligation dont ne s'encombre guère les représentants des factions, nous devons certainement pouvoir être informés des incidents qui surviennent dans un délai plus rapide.

52. J'en viens à la deuxième question. Dans son rapport au Secrétaire général, M. Mayobre a soigneusement consigné les deux versions des mêmes incidents et, pour reprendre les termes du Secrétaire général, sa conclusion a été la suivante:

"En raison, tout particulièrement, des difficultés mentionnées plus haut, mon représentant n'a pu vérifier les versions de l'incident qui lui avaient été données par les deux parties." [S/6447, par. 6.]

53. Je crois que l'on peut lire entre les lignes de ce rapport que, si M. Mayobre disposait d'un personnel plus nombreux, il pourrait suivre les événements de plus près et de manière plus efficace. Pour le moment, il s'acquitte de sa tâche au mieux avec les moyens dont il dispose. Je ne suggère nullement que son mandat soit étendu, pour les raisons que j'ai déjà exposées. Mais nous ne devons pas perdre de vue que M. Mayobre n'occupe pas un poste d'observation confortablement perché au sommet d'une colline

looking an engagement on a single front in an open field of pitched battle, with telescope in hand and a dictaphone at his side. The events he has to observe and report occur all over the city all at once, sporadically, unpredictably, in different parts of a city with all its inhabitants chaotically living and shifting about within its cramped confines, and at all times of the day and of the night. Surely in such a situation more members of his staff, if made available, would be able to move about in appropriate areas at the same time, instead of a General Rikhye shuttling about from place to place to observe things after they had happened, for a compilation of casualties to be reported to the Secretary-General.

54. In this connexion, may I mention one vital aspect of the United Nations presence. More than observing what they are required to observe, they will be observed moving about, thereby instilling a sense of confidence in the people who wish to go about their innocent daily tasks and providing an element of deterrence to those whose daily tasks appear to be wholly occupied with making trouble. More of the United Nations personnel on the ground would help not only to reduce the difficulties of commuting between Headquarters and troubled areas, but also help proportionately to create greater confidence and reduce tension in the city. I am not asking for a battalion of additional observers to be let loose on the city. I have only asked for a limited increase of the personnel to Mr. Mayobre's staff so that he may perform the task assigned to him more meaningfully to himself and more helpfully to us.

55. I have one last word. I would be very grateful if it should be possible for the Secretariat to provide members of the Security Council with a map in which they could identify the place names and the buildings and the streets which are freely referred to in the several reports we received. All that we have been able to see are maps in the daily Press and in the weekly journals, and I am by no means suggesting that they have invented those maps. One can rewrite current history; one often rewrites even past history; one rarely can rewrite geography; but still it would be useful for members of the Security Council to have a map to which they could refer and understand the references to the areas from which trouble begins and trouble spreads.

56. I commend these suggestions to my colleagues on the Council so that, if possible and if they agree, Mr. Mayobre could be put in a more effective position to report to the Security Council.

57. The PRESIDENT: If I understood them correctly, the suggestions made by the representative of Malaysia dealt mainly with three points.

58. In the first place, he would like to see the communications with the Secretary-General's representative in Santo Domingo improved. In the second place, he referred to the size of the Secretary-General's

commodément située, surveillant les mouvements d'une bataille rangée se déroulant sur un front unique en terrain découvert, longue vue en main et dictaphone au côté. Les événements qu'il doit observer et sur lesquels il doit faire rapport se déroulent partout dans la ville, de façon sporadique et inattendue, en divers points d'une agglomération dont les habitants vivent dans le désordre, se déplaçant continuellement dans une zone surpeuplée, à toute heure du jour et de la nuit. Il est bien évident que, dans une telle situation, s'il disposait d'un personnel un peu plus nombreux, ses collaborateurs pourraient se rendre simultanément en des points différents, et le général Rikhye ne serait pas obligé de faire la navette d'un endroit à l'autre pour observer après coup ce qui s'est passé et pouvoir dresser la liste des victimes à communiquer au Secrétaire général.

54. Je voudrais souligner à ce sujet l'un des aspects vitaux de la présence des Nations Unies. Plus encore que le travail d'observation auquel la mission des Nations Unies a pour mandat de se livrer, on remarquerait sa présence, ce qui donnerait un sentiment de confiance à la population qui veut pouvoir vaquer tranquillement à ses occupations quotidiennes et constituerait un facteur de dissuasion pour ceux dont les occupations quotidiennes semblent consister essentiellement à créer des troubles. Si le personnel des Nations Unies sur place était plus nombreux, il contribuerait non seulement à faciliter les déplacements entre le quartier général et les zones troublées, mais il aiderait d'autant à rétablir la confiance et à réduire la tension dans la ville. Mon intention n'est pas de proposer qu'on lâche un bataillon supplémentaire d'observateurs dans la ville. Je demande seulement qu'on affecte un peu plus de personnel auprès de M. Mayobre pour qu'il puisse remplir la tâche qui lui a été confiée de façon plus satisfaisante pour lui et plus utile pour nous.

55. J'ajouterais encore un mot. Je serais très reconnaissant au Secrétariat de fournir aux membres du Conseil de sécurité une carte, qui leur permettrait de repérer les noms des lieux, des bâtiments et des rues qui sont mentionnés fréquemment dans les rapports que nous recevons. Tout ce que nous avons pu voir, ce sont des cartes parues dans les quotidiens et les hebdomadaires. Je ne veux pas dire que ces cartes aient été inventées. On peut récrire l'histoire contemporaine, et l'on a souvent récrit même l'histoire plus ancienne; mais on peut rarement récrire la géographie. Il n'en serait pas moins utile que les membres du Conseil de sécurité disposent d'une carte à laquelle ils pourraient se référer pour comprendre où commencent les troubles et où ils se propagent.

56. J'espère que mes collègues du Conseil voudront bien tenir compte de ces suggestions de façon que, si possible et s'ils sont d'accord, M. Mayobre soit placé dans une situation plus favorable pour faire rapport au Conseil de sécurité.

57. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si j'ai bien compris le représentant de la Malaisie, ses suggestions ont porté principalement sur trois points.

58. D'abord, il voudrait que les communications avec le représentant du Secrétaire général à Saint-Domingue soient facilitées. Ensuite, il a parlé du nombre des collaborateurs du représentant du Secrétaire général

staff in Santo Domingo. In the third place, he would like to have a good map of Santo Domingo.

59. With regard to the second point, the Secretary-General has stated that the size of his staff in Santo Domingo is under constant consideration. With regard to the first and third points, the Secretary-General has informed me that he will take these matters up with his representative in Santo Domingo and submit a report to the Security Council.

60. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): It was not without emotion that we learned on 15 June that the fighting at Santo Domingo had been resumed. The fighting has been violent and murderous. For the first time, not only the Dominican factions have been involved: the troops grouped together under the title of "the Inter-American Peace Force" have been in action. This new phase of the crisis cannot fail to arouse the gravest anxiety.

61. The representative of the Secretary-General has done his best to ensure compliance with the resolutions of the Security Council; he finally succeeded, by dint of urgent representations to the inter-American Commander and to Colonel Caamaño, in obtaining a cease-fire on the evening of 15 June. The situation has nevertheless been seriously altered by this unjustifiable resumption of hostilities. In the first place, there were further incidents during the ensuing days; and secondly, the advance of the inter-American units, at the start of the operations of 15 June into the sector held by Colonel Caamaño, has substantially reduced the already small area of that sector of the capital, thus creating a fait accompli the military, psychological and political repercussions of which are only too clear.

62. Three conclusions may be drawn from the facts which I have just outlined. In the first place, the renewal and prolongation of the disorders in the Dominican capital seem to us to argue in favour of an increase in the team of observers under the direction of Mr. Mayobre, provided, of course, that U Thant deems this possible. On this point my delegation is in complete agreement with the representative of Jordan. Furthermore, in the Secretary-General's report of 16 June [S/6447 and Add.1], which mentions the difficulties that his representative had encountered the previous day in observing simultaneously developments in the fighting going on in different parts of the town, my delegation sees an additional reason for reverting to the suggestions we made in that respect at an earlier meeting, on 7 June [1221st meeting].

63. Secondly, it seems to us imperative that the Council should reiterate its previous resolutions calling for a strict cease-fire. Recently I had occasion to remind the Council that, for the sake of its own honour, it must remain vigilant and continue to ensure that the truce obtained by the Secretary-General's representative would not be just a passing episode after which fighting would be resumed. The events of 15 June have brought back those sentiments and today we are just as firmly convinced that it is the duty of the United Nations to do everything in its power to ensure that there are no further breaches of the cease-fire.

à Saint-Domingue. Enfin, il voudrait avoir une bonne carte de Saint-Domingue.

59. En ce qui concerne le deuxième point, le Secrétaire général a déclaré que les effectifs de son personnel à Saint-Domingue faisaient l'objet d'un examen constant. Quant aux premier et troisième points, le Secrétaire général m'a fait savoir qu'il s'entretiendrait de ces questions avec son représentant à Saint-Domingue et présenterait un rapport au Conseil de sécurité à ce sujet.

60. M. SEYDOUX (France): C'est pas sans émotion que nous avons appris, le 15 juin, la reprise des combats à Saint-Domingue. Ces combats ont été violents, meurtriers. Pour la première fois, ils n'ont pas opposé seulement les factions dominicaines, et l'on a vu entrer en action les troupes groupées sous l'appellation de "Force interaméricaine de paix". Cette nouvelle phase de la crise ne peut qu'inspirer les plus vives préoccupations.

61. Le représentant du Secrétaire général a fait de son mieux pour faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité, et il a finalement réussi à obtenir, par de pressantes démarches auprès du Commandant interaméricain comme auprès du colonel Caamaño, que le feu cesse dans la soirée du 15 juin. Mais la situation n'en a pas moins été sérieusement altérée par cette reprise injustifiable des hostilités. D'une part, on a enregistré de nouveaux incidents au cours des journées suivantes. D'autre part, l'avance des unités interaméricaines dans le secteur tenu par le colonel Caamaño, dès le début des opérations du 15 juin, a substantiellement réduit l'espace déjà restreint de ce secteur de la capitale, créant un fait accompli dont on ne voit que trop clairement les répercussions militaires, psychologiques et politiques.

62. Trois conclusions se dégagent des faits que je viens de rappeler. En premier lieu, le renouvellement et la prolongation des désordres dans la capitale dominicaine nous paraissent, sous réserve bien entendu que M. Thant le juge possible, militer en faveur du renforcement de l'équipe d'observateurs que dirige M. Mayobre. Ma délégation est, sur ce point, en complet accord avec le représentant de la Jordanie. Elle voit d'ailleurs, dans le rapport du Secrétaire général en date du 16 juin [S/6447 et Add.1], qui fait état des difficultés que son représentant avait eues, la veille, à observer simultanément les péripéties des combats qui se déroulaient en divers points de la ville, une raison supplémentaire de reprendre les suggestions qu'elle avait elle-même formulées, à cet égard, au cours d'une précédente séance, le 7 juin [1221ème séance].

63. En deuxième lieu, il nous paraît nécessaire que le Conseil rappelle ses résolutions antérieures demandant qu'un strict cessez-le-feu soit observé. J'ai eu naguère à rappeler ici que, pour l'honneur du Conseil, celui-ci devait continuer à demeurer vigilant et à veiller à ce que la trêve obtenue par le représentant du Secrétaire général ne soit pas un épisode éphémère au terme duquel reprendraient les combats. Les événements du 15 juin nous ont remis dans les mêmes sentiments, et notre conviction n'est pas moins faite aujourd'hui que le devoir de l'Organisation est de tout faire pour que cessent les ruptures du cessez-le-feu.

64. We also consider it necessary to reaffirm the competence of the Secretary-General's representative to ensure that the decisions of the Security Council are respected. This reaffirmation is all the more timely in view of certain communications from the Organization of American States which refer to the initiatives of the United Nations Representative in a tone which is, to say the least, far too cavalier.

65. Thirdly, we consider that the two resolutions [203 (1965) and 205 (1965)] of the Security Council on the cease-fire made it the duty of all parties to the conflict to adhere to the zones they respectively occupied. Any other interpretation would grant a privilege to those who broke the cease-fire.

66. On this point, too, the French delegation endorses the position taken by the representative of Jordan just now. It was also with great interest that I listened to the precise and judicious statement of the representative of Malaysia. His views on several points are shared by my delegation, which cannot fail to give its full support to the suggestions that he has made.

67. Mr. YOST (United States of America): Mr. President, we welcome your appeal for moderation in the language and the charges ventilated in this solemn and distinguished body. We hope that your appeal will be observed. Repeatedly over the years the majority of United Nations Members have made clear the resentment they feel at the misuse of United Nations bodies for cold war purposes. For a time we had hoped that their wise advice might be followed. For a time there seemed a possibility that it might be. Unhappily in recent months the Soviet Union and its allies have returned to the most shameful and vicious language and behaviour of the worst days of the cold war. We shall certainly not attempt to match them. Should we ever be obliged, however, by their increasingly outrageous, I might even say, uncultivated, manners to reply in kind, all members of this Council are well aware that the Soviet record over the past twenty years would form an ample basis for such response.

68. We have heard again the Soviet proposal that the Security Council travel to Santo Domingo, presumably for the purpose of carrying out the objectives of the Soviet draft resolution [S/6328]^{9/} which this Council some weeks ago almost unanimously refused to support. I strongly question the usefulness of this suggestion and again express the belief that this is a mischievous proposal designed to stir up further trouble both among the Dominican people and between the United Nations and the Organization of American States. May I expand a bit upon my previous remarks.

64. Il nous paraît également nécessaire que soit réaffirmée la compétence du représentant du Secrétaire général pour veiller au respect de ces décisions du Conseil de sécurité. Cette réaffirmation est d'autant plus opportune en présence de certaines communications émanant de l'Organisation des Etats américains qui s'expriment à l'égard des démarches du représentant de l'Organisation des Nations Unies sur un ton dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est par trop désinvolte.

65. En troisième lieu, nous considérons que les deux résolutions [203 (1965) et 205 (1965)] du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu comportaient le devoir pour toutes les parties en présence de ne pas modifier les zones respectivement occupées. Toute autre interprétation comporterait une prime pour ceux qui rompraient le cessez-le-feu.

66. Sur ce point également, la délégation française approuve la position qu'a prise tout à l'heure le représentant de la Jordanie. C'est aussi avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'exposé précis et judicieux du représentant de la Malaisie. Les réflexions qu'il a faites sur plusieurs points sont partagées par ma délégation qui ne peut que donner son plein appui aux suggestions qu'il a faites.

67. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de l'appel que vous avez lancé à la modération du langage et des accusations devant cette auguste assemblée. Nous espérons qu'il sera entendu. La majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies ont clairement manifesté, au long des années, le ressentiment qu'ils éprouvaient à voir les organes des Nations Unies servir de tribune aux fins de la guerre froide. Pendant un temps, nous avons espéré que leurs sages conseils seraient suivis; et pendant un temps, en effet, il a semblé qu'ils pourraient l'être. Malheureusement, ces derniers mois, l'Union soviétique et ses alliés sont revenus au langage et à la conduite les plus éhontés et les plus malveillants des pires jours de la guerre froide. Nous ne suivrons certainement pas leur exemple. Cependant, si nous nous trouvons obligés par leurs façons de plus en plus outrageantes, et je dirais même grossières, de les payer de la même monnaie, les membres du Conseil n'ignorent pas que l'on trouverait dans le comportement de l'Union soviétique depuis 20 ans amplement matière à une telle riposte.

68. Nous avons entendu à nouveau la proposition soviétique selon laquelle le Conseil de sécurité devrait se rendre à Saint-Domingue, sans doute pour y faire appliquer les dispositions du projet de résolution de l'Union soviétique [S/6328]^{9/} que le Conseil de sécurité a refusé presque unanimement d'adopter, il y a quelques semaines. Je mets sérieusement en doute l'utilité de cette suggestion, et je tiens à exprimer à nouveau la conviction qu'il s'agit là d'une proposition malintentionnée destinée à provoquer de nouvelles difficultés dans la République Dominicaine, de même qu'entre l'Organisation des Etats américains et l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais maintenant étoffer un peu les observations que j'ai déjà faites.

^{9/} Ibid., 1198th meeting, para. 3.

^{9/} Ibid., 1198^e séance, para. 3.

69. We are, of course, well aware of the provisions both of Article 28, paragraph 3, of the United Nations Charter, and of rule 5 of the provisional rules of procedure of this Council. We are aware that meetings were held in Paris in 1948 and 1951 when the General Assembly was meeting there and it was convenient for the Council to do likewise. We are not here concerned with the legality of holding a series of meetings of the Council at a site other than the Headquarters, but with the practicalities and the political implications.

70. In practice, many factors militate against this Soviet proposal. Members of this Council have continuing responsibilities at the Headquarters of the United Nations other than that of sitting on this Council. The Council itself must always be prepared to act immediately on crises that may arise in other parts of the world. Most important in this instance, the holding of a Security Council meeting in the Dominican Republic, and indeed even a proposal for holding such a meeting there, is likely to result in inflaming, not calming, political passions, and it would presuppose that this Council meeting would take from the OAS certain of its responsibilities for the settlement of the Dominican conflict.

71. The Soviet proposal, of course, entirely overlooks the activities and the achievements of the OAS, on which I need not dwell further. Significantly, we have seen, from attacks by the Caamaño forces on the Inter-American Peace Force and from transparent efforts to use these attacks as a pretext for involving the United Nations in opposition to the OAS, that the Caamaño objective appears to be, simply, at any cost to gain international support for his faction alone, rather than to co-operate in finding a political settlement acceptable to the Dominican people as a whole.

72. Happily, the representatives of the Secretary-General, Mr. Mayobre and his military adviser, General Rikhye, have been able to work and have been working closely and effectively with the Secretary General of the OAS, Mr. Mora, and with the OAS *Ad Hoc* Committee. The added presence in Santo Domingo of this Council itself, the most important single organ of the United Nations, would cause added confusion both substantively and procedurally, and would be more likely to delay than to hasten a generally acceptable political settlement.

73. In regard to the differing points of view on the cease-fire to which the representative of Jordan has alluded, I think I can provide some clarification.

74. The position of the Inter-American Peace Force is that it is in the Dominican Republic to help keep the peace. It is not one of the contending parties. It never—I repeat, never—initiates fire. On the other hand, like a United Nations peace-keeping force, in Cyprus or elsewhere, it is authorized to return fire when attacked. Indeed, it must do so if it is not to be driven out of the line of communications

69. Nous n'ignorons pas, bien entendu, les dispositions du paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte des Nations Unies et de l'article 5 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Nous n'ignorons pas non plus que le Conseil s'est réuni à Paris en 1948 et en 1951, alors que l'Assemblée générale siégeait dans cette ville, et qu'il était commode que le Conseil fût de même. Nous ne nous préoccupons pas pour le moment de la légitimité de la convocation d'une série de réunions du Conseil en un lieu autre que le Siège de l'Organisation, mais de l'aspect pratique de cette question et de ses conséquences politiques.

70. En pratique, bien des facteurs militent contre la proposition de l'Union soviétique. Les membres du Conseil ont des responsabilités permanentes au Siège de l'Organisation, en dehors de celle de siéger au Conseil. Le Conseil lui-même doit toujours être prêt à agir immédiatement lorsque des crises surviennent dans d'autres régions du monde. Et surtout, dans le cas qui nous occupe, la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité dans la République Dominicaine — et je dirai même la proposition de tenir une telle réunion — risque d'exacerber les passions politiques au lieu de les calmer. En outre, cela présupposerait que la réunion du Conseil enlèverait à l'OEA certaines de ses responsabilités dans le règlement du conflit dominicain.

71. La proposition de l'Union soviétique ne tient aucun compte, bien entendu, des activités et des réalisations de l'OEA, sur lesquelles je n'ai pas besoin d'insister. Il ressort clairement des attaques des forces de Caamaño contre la Force interaméricaine de paix, et des tentatives, auxquelles on ne saurait se tromper, faites pour obtenir, sous ce prétexte, l'intervention de l'ONU par opposition à l'OEA, que l'objectif de Caamaño est simplement de gagner à tout prix l'appui international pour sa seule cause, et non de collaborer à la recherche d'un règlement pacifique acceptable pour le peuple dominicain dans son ensemble.

72. Heureusement, les représentants du Secrétaire général, M. Mayobre et son conseiller militaire, le général Rikhye, ont pu collaborer étroitement et efficacement avec le Secrétaire général de l'OEA, M. Mora, et avec la Commission *ad hoc* de l'OEA, et c'est ce qu'ils ont fait. La présence éventuelle à Saint-Domingue du Conseil lui-même, l'organe le plus important des Nations Unies, ne ferait qu'ajouter à la confusion, tant du point de vue du fond que de la procédure, et retarderait probablement, plutôt qu'il ne le hâterait, le règlement politique de la question dans des conditions généralement acceptables.

73. En ce qui concerne les différents points du vue sur le cessez-le-feu auxquels le représentant de la Jordanie a fait allusion, je crois pouvoir apporter quelques précisions.

74. La position de la Force interaméricaine de paix est qu'elle se trouve dans la République Dominicaine pour aider au maintien de la paix. Elle ne compte pas parmi les parties en cause. Ce n'est jamais elle — je le répète, jamais — qui ouvre le feu la première. En revanche, tout comme n'importe quelle autre force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, à Chypre par exemple, ou ailleurs, elle est

which it holds and which separates the two hostile Dominican factions and prevents the renewal of widespread civil war.

75. The events of the past few days did of course constitute—and I must re-emphasize this fact—an unprovoked attack by the Caamaño forces on the Inter-American Peace Force, the most recent and the heaviest of a long and persistent series of attacks in violation of the cease-fire. The Commander of the Inter-American Peace Force has made it quite clear that as long as neither of these Dominican factions violates the cease-fire, his forces will have no need to reply and the cease-fire will be maintained.

76. As to the movement of the Inter-American Peace Force into the Caamaño zone in response to attacks by the Caamaño forces, charges have been made that these moves indicate an intention of the Peace Force troops to take over the entire Caamaño zone, or that this movement is in some manner inconsistent with the cease-fire. These allegations are unfounded. It is true, as I stated to the Council on Wednesday [1225th meeting] on the basis of General Alvim's report, that the line of communications was advanced to protect the Inter-American Peace Force from continual, persistent and unrelenting attacks upon it. A study of the reports indicates that these are not moves to take over the Caamaño territory but only moves designed to protect the Inter-American Peace Force from assaults by the Caamaño forces. In order to make this position clear, the Council should note, as the *Ad Hoc* Committee informed the diplomatic corps in Santo Domingo, that the new position assumed the day before yesterday by the Inter-American Peace Force will be held "pending satisfactory assurances from Colonel Caamaño that this type of violations of the cease-fire,"—by the Caamaño forces, now well in excess of 900 —"resulting in death and injury to civilians and military personnel, will not occur again" [see S/6452, annex].

77. Further, the representative of Jordan referred to certain broadcasts from the Imbert-controlled radio, broadcasts which we certainly deplore. I hope he is also aware of the content of the Caamaño broadcasts which daily and hourly, in the most violent and provocative fashion, excite the passions of the Dominican people not only against the Imbert forces but against the Inter-American Peace Force.

78. I might add that, despite the considerations put forward by several members of this body, we have not yet heard convincing reasons why Mr. Mayobre's staff need be expanded. Short of a vast expansion, it could not hope to be on the spot whenever and wherever a violation of the cease-fire occurred. Its reports are nevertheless numerous and full. It may well be that their arrival and distribution here could be

autorisée à riposter lorsqu'elle est attaquée. Elle est même obligée de le faire si elle ne veut pas être chassée de la ligne de communication qu'elle tient et qui sépare les deux factions dominicaines hostiles, et si elle veut prévenir la reprise généralisée de la guerre civile.

75. Les événements de ces derniers jours ont, bien entendu, constitué — et j'insiste à nouveau sur ce point — une attaque non provoquée des forces de Caamaño contre la Force interaméricaine de paix, la plus récente et la plus massive d'une longue série d'attaques persistantes en violation du cessez-le-feu. Le Commandant de la Force interaméricaine de paix a déclaré sans équivoque que, tant qu'une ou l'autre de ces factions dominicaines ne violerait pas le cessez-le-feu, la Force n'aurait pas à riposter et le cessez-le-feu serait respecté.

76. Quant à l'avance de la Force interaméricaine de paix dans la zone de Caamaño, qui a répondu à l'attaque des forces de Caamaño, on a dit que ces mouvements indiquaient que les troupes de la Force voulaient occuper toute la zone de Caamaño, et on a dit aussi qu'ils étaient incompatibles avec le cessez-le-feu. Ces allégations ne sont pas fondées. Il est vrai, comme je l'ai dit mercredi dernier devant le Conseil [1225ème séance] sur le vu du rapport du général Alvim, que la ligne de communication a été avancée de manière à protéger la Force interaméricaine de paix contre les attaques continues et persistantes qui sont sans relâche dirigées contre elle. L'examen des rapports montre bien que ces mouvements n'ont nullement pour objet l'occupation de la zone aux mains de Caamaño, mais ne visent qu'à protéger la Force interaméricaine de paix contre les assauts des forces de Caamaño. Pour que cette position soit tout à fait claire, le Conseil devrait noter, comme la Commission *ad hoc* l'a fait savoir au corps diplomatique à Saint-Domingue, que les troupes de la Force interaméricaine de paix continueront à occuper les nouvelles positions établies avant-hier "en attendant de recevoir du colonel Caamaño l'assurance que ce genre de violation du cessez-le-feu," — par ses forces, dont l'effectif maintenant dépasse largement le chiffre de 900 — "qui fait des morts et des blessés parmi la population civile et le personnel militaire, ne se reproduira plus" [voir S/6452, annexe].

77. Le représentant de la Jordanie a parlé également de certaines émissions de radio contrôlée par le général Imbert, émissions que nous déplorons d'ailleurs vivement. J'espère que le représentant de la Jordanie est au courant également de la nature des émissions du colonel Caamaño, qui exaltent tous les jours, heure après heure, de la façon la plus provocante, les passions de la population dominicaine, non seulement contre les forces d'Imbert mais aussi contre la Force interaméricaine de paix.

78. J'ajouterai qu'en dépit des considérations avancées par plusieurs membres du Conseil on ne nous a pas encore donné de raisons convaincantes en faveur de l'augmentation du nombre des collaborateurs de M. Mayobre. A moins qu'il ne s'agisse d'une augmentation considérable, on ne peut espérer qu'ils pourraient se trouver partout où des violations du cessez-le-feu se produiraient. Les rapports de M. Mayobre

hastened, as the representative of Malaysia has suggested. But we fail to see what more could be done, under the present mandate of Mr. Mayobre, by a larger staff, that is not already being done by the very competent and able staff which is there.

79. Finally, I should like to invite the attention of the Council to the fact that the Ad Hoc Committee of the OAS this morning submitted to Colonel Caamaño and General Imbert a comprehensive proposal for a political settlement in the Dominican Republic. That proposal is also being submitted to the Ministers of Foreign Affairs meeting in Washington, and will no doubt be promptly transmitted here for the information of this Council. 7 We trust that this proposal will pave the way for a permanent end of hostilities and a democratic solution acceptable to the Dominican people as a whole.

80. Mr. RIFA'I (Jordan): I listened with especial attention to the statement of the representative of the United States. He said that I referred to the radio broadcasts of General Imbert. To be accurate and to understand my reference correctly, I did not make reference to the broadcasting of that radio; my reference was to the report of the Secretary-General, which contained that passage from the radio of General Imbert.

81. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Soviet delegation has just listened with great attention to the statements made by the representatives of Jordan and France. We cannot but share the grave alarm expressed by Mr. Rifa'i and Mr. Seydoux as they drew attention to the tragic nature of developments in the Dominican Republic.

82. We also note that they characterized as inadmissible the violations of the cease-fire, and in particular the advances beyond the cease-fire line being undertaken, as everyone knows, by the North American occupation forces.

83. We should also like to express our satisfaction at the valuable considerations put forward by Mr. Rifa'i concerning the expansion and strengthening of the functions of Mr. Mayobre, the representative of the Secretary-General in the Dominican Republic. We also note that the idea of strengthening the staff of the Secretary-General's representative in the Dominican Republic is gaining more and more support in the Security Council. Useful considerations in this connexion were expressed today by the representatives of Jordan, France and Malaysia.

84. The Soviet delegation bases its position on the premise that the Secretary-General, acting in ac-

sont d'ailleurs nombreux et complets. Ils pourraient sans doute être communiqués et distribués plus rapidement, comme le représentant de la Malaisie l'a demandé. Mais nous ne voyons pas ce qu'un personnel plus nombreux pourrait faire, conformément au mandat actuel de M. Mayobre, qui n'est pas déjà fait par le personnel très compétent et très qualifié dont il dispose.

79. Enfin, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que la Commission ad hoc de l'OEA a soumis ce matin au colonel Caamaño et au général Imbert une proposition très complète en vue du règlement politique de la situation dans la République Dominicaine. Cette proposition va également être soumise à la réunion des ministres des relations extérieures à Washington et sera certainement communiquée très rapidement au Conseil de sécurité, pour information 7. Nous comptons que cette proposition ouvrira la voie à la cessation permanente des hostilités et à une solution démocratique acceptable pour la population de la République Dominicaine dans son ensemble.

80. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: J'ai écouté avec une attention particulière la déclaration du représentant des Etats-Unis d'Amérique. Il a dit que j'avais fait allusion aux émissions de radio du général Imbert. Pour être exact, et pour que l'on comprenne bien ce à quoi j'ai fait allusion, je préciserais que je ne me suis pas référé à ces émissions. C'est au rapport du Secrétaire général, qui contenait le passage en question tiré d'une émission radiophonique du général Imbert, que je me suis référé.

81. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique a écouté avec la plus grande attention les déclarations que viennent de faire les représentants de la Jordanie et de la France. Nous ne pouvons manquer de partager la vive inquiétude qu'ont exprimée M. Rifa'i et M. Seydoux, qui ont attiré notre attention sur la tournure tragique des événements qui se déroulent en République Dominicaine.

82. Nous notons également qu'ils ont souligné le caractère inadmissible des violations du cessez-le-feu et, en particulier des violations de la ligne de démarcation dont se rendent coupables, comme chacun sait, les forces d'occupation américaines.

83. Nous voudrions également dire combien nous avons été satisfaits d'entendre les observations pertinentes de M. Rifa'i touchant l'élargissement et le renforcement des moyens mis à la disposition du représentant du Secrétaire général en République Dominicaine, M. Mayobre. Nous notons en même temps que l'idée d'augmenter le nombre des collaborateurs du représentant du Secrétaire général en République Dominicaine trouve un écho de plus en plus favorable au sein du Conseil. Les représentants de la Jordanie et de la France ainsi que celui de la Malaisie ont formulé à cet égard d'utiles suggestions.

84. La délégation soviétique présume que le Secrétaire général prendra, conformément aux décisions

7 Subsequently circulated as annex 1 to document S/6457 (see Official Records of the Security Council, Twentieth Year, Supplement for April, May and June 1965.)

7 Distribué ultérieurement comme annexe I au document S/6457 (voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément d'avril, mai et juin 1965).

cordance with the decision of the Security Council, will take the necessary steps to provide his representative in the Dominican Republic with greater opportunities, resources and personnel to enable him to submit the necessary information on the real situation in Santo Domingo.

85. At the same time, the Soviet delegation considers it necessary to point out that the United States representative has already, for the second time, emphasized his Government's resolute opposition to holding a special session of the Security Council in Santo Domingo, stating that a decision to that effect by the Council could aggravate the situation in the Dominican Republic. In other words, it could prevent the so-called inter-American system from continuing, without punishment or hindrance, its unlawful and arbitrary actions in the Dominican Republic. This negative position of the United States is entirely governed by its obvious policy of attempting to force the United Nations and the Security Council away from an examination of the Dominican situation, and preventing our Organization from taking steps to stop the intervention of North American armed forces in the Dominican Republic.

86. It is absolutely clear that the ruling circles in Washington, having committed a monstrous crime, flouted the United Nations Charter and violated the fundamental rules of international law, are now making every effort to continue their violence against the victims of aggression, to repress the revolt of the people, and to stamp out the democratic and patriotic movement in the country.

87. But the United States representative has in essence admitted that the North American occupation forces took over by force the territory of the Dominican capital controlled by the Constitutional Government, although he naturally tried, as always, to justify this action by absurd pretexts and excuses.

88. I have before me a very convincing piece of evidence from one of the leading United States Press organs—The New York Times. This is what appeared in the columns of that newspaper on 16 June 1965:

"A cousin of General Imbert predicted in Puerto Rico Monday [14 June] that United States forces would attack the rebel zone yesterday', Mr. Bosch said yesterday by telephone from San Juan, Puerto Rico, where he is in exile.

"We didn't believe it', Mr. Bosch said. But he was informed, he said, that United States troops started firing and advanced into the rebel zone about 7 a.m.

"It was only after a woman and child were killed, at about 8.30, that our side answered', he said. 'At about 10 a.m. the Americans opened up with mortars and bazookas, and shells began falling on the main street, Conde Street'."

89. Despite all that may be said about the so-called free Press in the United States, and despite every-

du Conseil de sécurité, les mesures requises pour mettre à la disposition de son représentant en République Dominicaine des moyens plus étendus et un personnel plus nombreux qui lui permettront de fournir les renseignements nécessaires sur la situation réelle à Saint-Domingue.

85. La délégation soviétique tient à noter en même temps que le représentant des Etats-Unis vient de souligner pour la deuxième fois que Washington s'oppose fermement à ce que le Conseil de sécurité se réunisse à Saint-Domingue, sous prétexte qu'une décision dans ce sens pourrait aggraver la situation en République Dominicaine. En d'autres termes, elle pourrait empêcher le système dit interaméricain de poursuivre impunément et sans entraves son activité arbitraire et illégale en République Dominicaine. Cette attitude négative des Etats-Unis est entièrement conditionnée par une politique fondée sur la volonté évidente d'empêcher l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité d'examiner la situation en République Dominicaine, et de mettre notre Organisation dans l'impossibilité de prendre les mesures susceptibles de faire cesser l'intervention des forces armées américaines en République Dominicaine.

86. Il est parfaitement clair que, ayant commis un crime monstrueux, ayant foulé aux pieds la Charte des Nations Unies et fait fi des principes les plus élémentaires du droit international, les milieux dirigeants de Washington tentent maintenant de poursuivre par tous les moyens leur répression contre les victimes de l'agression, d'écraser le peuple insurgé, d'étouffer le mouvement démocratique et patriotique dans ce pays.

87. Toutefois, le représentant des Etats-Unis a en fait reconnu que les troupes d'occupation américaines se sont emparées par la force, dans la capitale de la République Dominicaine, d'un morceau de territoire contrôlé par le Gouvernement constitutionnel, encore qu'il ait, bien entendu, essayé, comme toujours, de justifier cet acte en avançant les explications et les prétextes les plus futiles.

88. J'ai devant les yeux le témoignage fort convaincant d'un des journaux les plus importants des Etats-Unis, le New York Times du 16 juin 1965. Ce journal a publié l'information suivante:

"Un cousin du général Imbert a annoncé lundi [14 juin], à Porto Rico, que les forces armées des Etats-Unis attaquaient le lendemain la zone rebelle", a déclaré hier par téléphone M. Bosch, de San Juan, Porto Rico, où il est en exil.

"Nous ne l'avons pas cru", a dit M. Bosch. Toutefois, il a ajouté qu'il avait été informé que les troupes des Etats-Unis avaient ouvert le feu et avaient commencé à pénétrer dans la zone rebelle vers 7 heures du matin environ.

"Ce n'est qu'après qu'une femme et un enfant eurent été tués, vers 8 h 30 environ, que nous avons riposté", a-t-il déclaré. "Vers 10 heures du matin environ, les Américains ont ouvert un feu de mortiers et de bazookas, et les obus ont commencé à éclater dans la rue principale, la rue Conde."

89. En dépit de tout ce qu'on peut dire au sujet de la presse dite libre des Etats-Unis, malgré les

thing which we have again heard today in the Security Council, it is impossible to ignore this piece of information. It comes from an original source and is therefore worthy of the Security Council's attention. It is evidence of the fact that Washington prepared this latest bloody repression of the rebels in Santo Domingo in advance, since the closest agents and underlings of the Imbert junta were initiated into the plan.

90. How this latest operation turned out we know from a United Press International report from Santo Domingo on 18 June 1965, stating that rebel losses were estimated at seventy killed and 200 wounded.

91. It is emphasized in the United States Press that many of the victims are peaceful citizens. The so-called Inter-American Force took 280 prisoners. Yesterday evening the United States representative stated that they would be freed when they learned to behave themselves.

92. Does this not sound like mockery? Is this not the most shameful conduct on the part of occupation forces which have taken over a country, which have occupied a small Latin American State and are trying to stifle a popular uprising?

93. Meanwhile, the official representatives of the United States, even here in the Security Council, continue to make false and hypocritical statements in the attempt to justify their crimes in Santo Domingo. How, after all this, are we to believe the official versions of the State Department? Who, after this, is going to believe the statements put out by Washington? And yet the United States representatives still consider it permissible to make petulant speeches at those who call things by their right names in the Security Council and point to the bloody reprisals committed by the United States armed forces of aggression and intervention in a small Latin American country.

94. The official representatives of the United States, here in the Council, do not hesitate to hand out prescriptions for conduct, *inter alia* to members of the Security Council. They speak here as though they had been authorized to act as judges. Even here they are unwilling to admit that above all they are guilty of a monstrous crime before our Organization and before the whole of mankind. It is the aggressor who is attempting to lecture the Security Council and its members here as to what should and should not be done.

95. One can feel only outrage on hearing the moral admonitions of those who are trying to still the voice of justice and protest against what is being done, which is reminiscent of the type of behaviour and the bloody crimes of the forces of fascism during the Second World War.

96. No one has the right to forget what happened or to forget the dead, who number tens of millions; one cannot but be outraged by those who are trying to step over the graves of those who fell victim to fascism and to the dark and violent forces of war. We who are alive must not allow the tragedy of the Second World War and the extermination of peoples

analyses faites aujourd'hui encore au Conseil de sécurité, malgré tout cela, il est impossible d'ignorer cette information. Il s'agit là d'un renseignement de première main qui mérite par conséquent l'attention du Conseil. Il prouve que Washington a préparé à l'avance cette nouvelle répression sanglante contre les insurgés de Saint-Domingue, puisque ses hommes de confiance, les laquais de la junte d'Imbert, avaient été mis dans la confidence.

90. Les résultats de cette nouvelle opération sont connus par une dépêche de Saint-Domingue de l'agence United Press International du 18 juin 1965, selon laquelle les pertes des rebelles sont évaluées à 70 morts et 200 blessés.

91. La presse des Etats-Unis souligne qu'un grand nombre de victimes sont de paisibles civils. Les troupes dites interaméricaines ont fait 280 prisonniers. Le représentant des Etats-Unis a déclaré hier soir qu'ils seront libérés quand ils auront appris à bien se tenir.

92. Tout cela ne sonne-t-il pas comme une insulte? N'est-ce pas là un comportement infâme d'occupants qui se sont emparés du pays, qui ont occupé un petit Etat d'Amérique latine et s'efforcent d'écraser le peuple insurgé?

93. Pourtant, les représentants officiels des Etats-Unis poursuivent jusques et y compris au Conseil de sécurité leurs déclarations fallacieuses et hypocrites destinées à justifier les crimes commis à Saint-Domingue. Comment croire après cela aux versions officielles du Département d'Etat? Qui après cela pourrait prêter foi aux déclarations de Washington? Les représentants des Etats-Unis se croient en même temps autorisés à adresser des discours irrités à ceux qui, au Conseil de sécurité, appellent les choses par leur nom, dénoncent la répression sanglante à laquelle se livrent les forces d'agression et d'intervention américaines dans un petit pays d'Amérique latine.

94. Les représentants officiels des Etats-Unis vont jusqu'à dicter aux autres, notamment aux membres du Conseil, des règles de conduite. Ils péroreront ici comme s'ils étaient revêtus d'un manteau de juge. Ils ne veulent pas admettre, même ici, qu'ils portent devant notre Organisation et devant l'humanité tout entière la principale responsabilité d'un crime monstrueux. L'agresseur voudrait sermonner le Conseil de sécurité et ses membres sur ce qu'ils doivent et ne doivent pas faire.

95. Il est impossible d'entendre sans indignation les sermons de ceux qui essaient d'étouffer la voix de la justice et les protestations contre les actes commis qui rappellent le comportement et les crimes sanglants des forces du fascisme au cours de la seconde guerre mondiale.

96. Nul n'a le droit d'oublier ce qui s'est passé, d'oublier les morts qui se chiffrent par dizaines de millions. Comment ne pas s'indigner devant les tentatives de ceux qui essaient de fouler aux pieds les tombeaux des victimes du fascisme, du déchaînement des forces sinistres de la guerre. Les vivants ne doivent pas permettre que se répète la tragédie de

to be repeated; we must not allow the militarist forces to plunge mankind once more into a war of annihilation.

97. It is precisely to prevent this that the Security Council is called upon, when it sees the ominous shadows of war and aggression.

98. One cannot speak dispassionately of this matter, still less can one listen dispassionately to those who once considered themselves allies and fought in the ranks of allies against the fascist invasion, and who now so quickly forget the enormous sacrifices made by mankind.

99. We hope that we shall not again revert to such harsh words, which were prompted entirely by the provocative and defiant acts and conduct of the reckless forces of aggression and imperialism. This has to be pointed out, this has to be borne in mind, instead of resorting to verbal acrobatics and elegant-sounding phrases, when a war is going on and when there is still no end to the bloodshed inflicted on a nation which is a Member of our Organization.

100. Mr. VELAZQUEZ (Uruguay) (translated from Spanish): My delegation did not intend to speak at today's meeting, but in view of the statements which have been made I can do no less than express my complete agreement with the observations and suggestions made by the representatives of Jordan and France and with the very useful remarks made by the representative of Malaysia.

101. I would simply like to say that I do not think I have heard any objection of principle—I repeat, "of principle"—to two of the ideas put forward by the representatives of Jordan and France: namely, that the cease-fire ordered by this Council must be obeyed and complied with by all the military forces at present in Dominican territory and that, in accordance with many precedents established by the Council, the principle of the cease-fire implies that all movements which might change the situation existing at the date when the cease-fire was ordered must cease.

102. This being so, my delegation wonders whether it would not be advisable for the President of the Council, when he thinks the right moment has come, to draw up a summary of the points on which there seems to be a consensus in this body.

103. The PRESIDENT: I have taken note of the suggestion made by the representative of Uruguay to present a summary of the feelings that have been expressed in the Council. I shall be happy to make this attempt, but I shall need some time to study the statements and to see what are the points in common.

104. This brings us to the question of the time of our next meeting. I have no speakers on my list at the moment. I have been told that it would be difficult to have a meeting on Tuesday, at least Tuesday afternoon, because members of the Secretariat will be leaving then for San Francisco. Since there are

la guerre mondiale, que des peuples entiers soient de nouveau exterminés; ils ne doivent pas permettre aux militaristes de plonger à nouveau l'humanité dans une guerre d'extermination.

97. Tel est précisément le devoir du Conseil de sécurité lorsqu'il voit se profiler l'ombre sinistre des forces de guerre et d'agression.

98. Il est impossible d'en parler et, à plus forte raison, d'écouter avec sérénité ceux qui, après s'être crus des alliés et avoir combattu dans les rangs alliés contre l'invasion fasciste, oublient si vite les immenses sacrifices imposés à l'humanité.

99. J'espère que nous n'aurons pas à recourir de nouveau à des expressions aussi rudes, inspirées uniquement par les actes et le comportement provocateurs des forces débridées de l'agression et de l'impérialisme. C'est sur cela qu'il faut appeler l'attention, c'est cela qu'il ne faut pas perdre de vue, en laissant de côté les acrobaties verbales et les effets de style alors que sévit la guerre et continue de couler le sang d'un peuple Membre de notre organisation.

100. M. VELAZQUEZ (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation n'avait pas l'intention d'intervenir à la séance d'aujourd'hui mais, étant donné les déclarations qui ont été faites, elle ne peut moins faire que de se déclarer en complet accord avec les observations et suggestions formulées par les représentants de la Jordanie et de la France, ainsi qu'avec les remarques fort utiles du représentant de la Malaisie.

101. J'ajouterai seulement que je ne crois pas avoir entendu la moindre objection de principe — je dis bien "de principe" — à l'encontre de deux des observations qui ont été faites par les représentants de la Jordanie et de la France, à savoir que l'ordre de cessez-le-feu "du Conseil de sécurité devait être obéi et respecté par toutes les forces militaires se trouvant actuellement en territoire dominicain; et que, comme le prouvent de nombreux précédents au Conseil, le principe même du cessez-le-feu implique que doivent cesser tous les mouvements qui pourraient modifier la situation qui existait à la date où le cessez-le-feu a été ordonné.

102. Dans ces conditions, ma délégation se demande s'il ne conviendrait pas que le Président du Conseil résume, lorsqu'il le jugera opportun, ce qui paraît être l'avis général du Conseil.

103. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai pris acte de la suggestion du représentant de l'Uruguay tendant à ce que je résume le sentiment du Conseil. J'essaierai volontiers de le faire, mais il me faudra un peu de temps pour étudier les déclarations et essayer d'en extraire les éléments communs.

104. Ceci m'amène à la question de la prochaine séance. Je n'ai pas d'orateurs inscrits pour le moment et l'on me dit qu'il serait difficile que nous nous réunissions mardi, ou du moins mardi après-midi, parce que des membres du Secrétariat partiront pour San Francisco. Puisque je n'ai pas d'orateurs

no speakers on the list, may we leave it in the following way: If members wish to have a meeting of the Council, they may contact me and I shall thereupon consult the members of the Council about the possibility of holding a meeting, which in practice would have to take place on Monday. Does any member have any other suggestion?

105. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): I am rather surprised at what the President has just said. We realize, if only from listening to the radio and reading the newspapers or the voluminous documentation we receive from the Secretariat, that the cease-fire which has been obtained is of a fragile nature. It therefore seems to me that the section of public opinion which follows our work would be somewhat astonished if, after the statements that have been made this morning, we were to go off, if I may say so, unconcernedly for the week-end and calmly await a meeting on Monday or Tuesday. I fully understand the President's need to study the statements made this morning very carefully in order to summarize them on our behalf, but it seems to me that the present situation is of an urgency that no one can deny and I think that a number of members would be ready to meet this afternoon, allowing the President, of course, the necessary time to study the statements made this morning.

106. To conclude, my suggestion would be that we should hold a meeting, if possible this afternoon, at the end of the day, so that the statements made this morning may be the subject of a formal summary, to be made by the President of the Council himself.

107. The PRESIDENT: The representative of France has suggested that we meet again later this afternoon. Are there any other suggestions, or does his suggestion meet with general approval?

108. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Soviet delegation fully shares the concern just expressed by the representative of France, when he stressed the extreme tension of the situation in Santo Domingo and the need for the Security Council to take immediate steps. We are in agreement that the Council should meet again today to give formal expression to the proposals which have today been put forward by a number of members of the Council.

109. The PRESIDENT: Is there general agreement to the proposal that we meet this afternoon? As there is general agreement, I would suggest that we meet this afternoon at 4 o'clock.

It was so decided.

The meeting rose at 1.15 p.m.

sur ma liste, pourrions-nous prendre la décision suivante: si des membres souhaitent que le Conseil se réunisse, ils pourront prendre contact avec moi. Je consulterai alors les autres membres du Conseil sur la possibilité de tenir une séance, qui ne pourrait guère, en pratique, avoir lieu que lundi. Y a-t-il d'autres suggestions?

105. M. SEYDOUX (France): Je suis un peu surpris des indications que vous venez de nous donner. Nous constatons, ne serait-ce qu'en écoutant la radio et en lisant la presse ou la nombreuse documentation qui nous est remise par le Secrétariat, que le cessez-le-feu qui a été obtenu est de caractère fragile. Il me semble alors que cette partie de l'opinion publique qui suit nos travaux serait un peu étonnée qu'après les déclarations faites ce matin nous partions, si j'ose dire, la conscience tranquille en week-end et attendions paisiblement une réunion, lundi ou mardi. Je comprends très bien la nécessité où vous vous trouvez, M. le Président, d'étudier avec le plus grand soin les déclarations faites ce matin afin de pouvoir les résumer ensuite en notre nom à tous, mais il me semble que la situation actuelle a un caractère d'urgence que personne ne peut nier, et je crois qu'un certain nombre d'entre nous seraient tout prêts à se réunir cet après-midi, en vous laissant bien entendu le temps nécessaire pour étudier les textes qui ont été prononcés ce matin.

106. En conclusion, ma suggestion serait que nous puissions avoir une réunion, si possible dans l'après-midi, en fin de journée, afin que les déclarations qui ont été faites ce matin fassent l'objet d'une mise au point solennelle qui serait prononcée par le Président du Conseil lui-même.

107. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de la France a suggéré que nous nous réunissions à nouveau cet après-midi. Y a-t-il d'autres suggestions ou celle de la France rencontre-t-elle l'assentiment général?

108. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique partage entièrement l'inquiétude que vient d'exprimer le représentant de la France qui a souligné que la situation à Saint-Domingue était extrêmement tendue et que le Conseil de sécurité devait agir sans délai. Nous acceptons que le Conseil soit convoqué à nouveau aujourd'hui pour approuver, selon la procédure appropriée, les propositions faites aujourd'hui par un certain nombre de membres du Conseil.

109. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le Conseil accepte-t-il que nous nous réunissions cet après-midi? Puisque l'accord est général, je suggère que nous nous réunissions cet après-midi à 16 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 15.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.